

# BULLETIN OFFICIEL

DES

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE

ANNÉE 1885. — N° 11.

## SOMMAIRE

Numéros.	Pages.
<b>305.</b> Arrêté du 11 novembre 1885 concédant à perpétuité aux officiers et aux gardes d'artillerie une parcelle de terrain située au cimetière de Papeete. ....	205
<b>306.</b> Arrêté du 18 novembre 1885 classant les îles de l'archipel Tuamotu pour la pêche et le chargement des nacres. ....	206
<b>307.</b> Arrêté du 26 novembre 1885 réglant le compte définitif des recettes et des dépenses du service Local, exercice 1884. ....	207
<b>308 à 325</b> Nominations, mutations, etc. ....	209

**N° 305.** — *ARRÊTÉ concédant à perpétuité aux officiers et aux gardes d'artillerie une parcelle de terrain située au cimetière de Papeete.*

Le Commissaire de la marine, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu la demande formulée, le 2 novembre courant, par M. le capitaine directeur d'artillerie, au nom des officiers et gardes d'artillerie, à l'effet d'obtenir la concession à perpétuité d'une parcelle de terrain au cimetière de Papeete ;

Vu l'arrêté du 23 août 1878 au sujet des concessions de terrains dans ledit cimetière ;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'administration entendu,